



COMMUNIQUÉ

SALAIRES LE PATRONAT ARRETE LES COMPTES 2024

Lors de la réunion de branche des Experts-Comptables du 4 octobre 2024, la question des salaires a été abordée à la demande de **FO**, et des autres organisations syndicales. Cette négociation visait à anticiper la revalorisation automatique du SMIC de 2 %, qui est maintenant applicable depuis le 1er novembre. Cette anticipation de l'augmentation prévue porte ainsi le SMIC à 1 801,80 € brut mensuel, et place désormais le premier niveau de la grille salariale en dessous du SMIC.

CPPNI d'octobre : Le patronat effrayé par notre demande d'augmentation générale de 5%

Lors de cette première réunion d'octobre, l'intersyndicale, dont **FO**, a présenté une proposition autour de trois axes :

- **Augmentation générale de 5 %** (valeur de base et hiérarchique);
- Extension de l'application de la valeur de base aux 170 premiers points au lieu des 164 actuels;
- Revalorisation de la prime d'ancienneté.

Les organisations patronales ont immédiatement demandé une suspension de séance. À leur retour, leur réaction ne s'est pas fait attendre : elles se sont déclarées choquées par l'ampleur de notre proposition, refusant même d'avancer leur propre offre. Leur silence en disait long : il était clair que leur proposition aurait été bien en dessous de 1 %. Faute de contre-proposition concrète et, semble-t-il, sans mandat clair, le sujet a donc été reporté à la CPPNI du 8 novembre.

CPPNI de novembre : Deux suspensions de séance pour obtenir 0,2 %

Dès l'ouverture de la CPPNI du 8 novembre, le patronat (IFEC et ECF) a déroulé son discours habituel, invoquant un contexte économique sombre. Encore une fois, aucune donnée concrète pour appuyer ces affirmations, alors même que leur propre rapport de branche ne montre aucun signe d'une situation catastrophique, ce que notre organisation n'a pas manqué de mettre en avant durant les négociations.

Après avoir digéré le soi-disant « choc » de notre proposition initiale, le patronat est revenu avec **une contre-proposition... d'1,1 %**. Cela a conduit à une première suspension de séance. À leur retour, après avoir longuement insisté sur le caractère définitif de leur mandat, ils ont consenti à un "effort" supplémentaire, portant l'augmentation à... **1,2 %**. Une troisième et ultime suspension de séance plus tard, leur « ultime, ultime, ultime proposition » s'est arrêté à **1,3 %**.

FO demande la poursuite des négociations

Pour **FO**, cette proposition est loin de répondre aux attentes légitimes des salariés et au contexte économique. Malgré la volonté de l'intersyndicale de trouver un compromis en **révisant notre demande à 2,4 %**, nous avons clairement signifié qu'au vu de l'inflation et l'augmentation du SMIC nous ne pouvions pas descendre plus bas.

Face à ce blocage, **FO** a insisté pour la poursuite des négociations lors de la prochaine CPPNI en décembre, afin de parvenir à un accord avec comme date d'application le 1er janvier 2025. Cependant, les organisations patronales ont catégoriquement refusé, déclarant qu'il s'agissait de leur « dernière offre » et qu'un projet d'accord serait mis à signature, sans possibilité de révision. Devant le refus unanime des organisations syndicales, nous avons clairement signifié qu'il serait inutile de préparer un tel projet d'accord. Dans ces conditions, force est de constater que les négociations se concluent sur un échec.

Notre organisation reste déterminée à obtenir de réelles revalorisations pour les salariés de la branche. Nous refusons d'accepter que les négociations échouent, alors même que les cabinets de la branche continuent d'afficher de bons résultats, et de recruter. **FO** continuera à se mobiliser, et nous mettrons de nouveau la question des salaires à l'ordre du jour le plus tôt possible.

Les élections TPE (très petites entreprises) approchent ! Du 25 novembre au 9 décembre 2024, n'oubliez pas de soutenir le syndicat qui portera vos revendications et défendra vos intérêts !

Paris, le 12 novembre 2024

Contacts : Nicolas FAINTRENIE, Secrétaire de la Section fédérale des services – services@fecfo.fr
Denis BILLMANN, Responsable de branche – denisbillmann.fo@orange.fr
Paul BRIEY, Chargé de mission branches – pbriey@fecfo.fr – 06 95 73 58 83